Comment se servir du matériel de vote

LE MATERIEL OFFICIEL

L'enveloppe de transmission aller- retour (grise)

C'est par elle que le matériel de vote officiel vous parvient à domicile

C'est aussi par elle que vous pourrez retourner votre vote si vous voulez voter par la poste,

ou déposer votre vote dans la boîte aux lettres communale

ATTENTION: explications ci-dessous pour l'ouverture de l'enveloppe



La carte de vote

(de couleur différente à chaque votation ou élection)

C'est le document qui atteste de votre qualité d'électeur

La mention CH-VD-CO (exemple ci-conte) indique au bureau électoral que l'électeur a le droit de vote sur les plans fédéral, cantonal et communal. (électeur suisse)

La mention CO indiquerait qu'il a exclusivement le droit de vote sur le plan communal. (électeur étranger)

La mention CH indiquerait qu'il a exclusivement le droit de vote sur le plan fédéral. (électeur suisse de l'étranger)

Le bulletin électoral

C'est le support sur lequel vous pouvez exprimer vos suffrages (choix) en cas d'élection.



Le bulletin de vote

C'est le support sur lequel vous pouvez exprimer vos réponses en cas de votation .





L'enveloppe de vote (jaune)

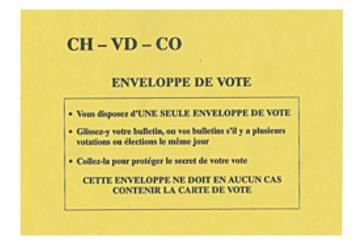
Elle est destinée:

à contenir votre bulletin (ou vos bulletins si différentes votations et/ ou élections ont lieu simultanément)

à protéger le secret de votre vote

A LA RECEPTION DE VOTRE MATERIEL

Lisez attentivement les instructions au dos de l'enveloppe de transmission avant de l'ouvrir.



Marche à suivre pour voter

1- ATTENTION:

Ne déchirez pas l'enveloppe!



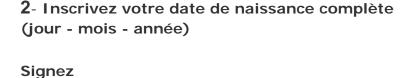
2- Ouvrez l'enveloppe par la languette! Ainsi, vous pourrez la réutiliser pour renvoyer votre vote à la commune.





PREPARER LA CARTE DE VOTE

1- Prenez la carte de vote Détachez-en le volet de transmission (qui n'est plus utile) après avoir pris note des informations qui figurent au dos.







VOTER

1- Remplissez le bulletin de vote ou le bulletin électoral



2- Glissez le(s) bulletin(s) dans l'enveloppe de vote jaune.

Fermez l'enveloppe de vote jaune pour protéger le secret de votre vote.



VOTER PAR CORRESPONDANCE

1- Prenez l'enveloppe de transmission. Glissez-y d'abord l'enveloppe de vote jaune puis la carte de vote qui doit être placée devant (mais en aucun cas dans l'enveloppe de vote). 2- Contrôlez que l'adresse du greffe apparaît bien dans la fenêtre





3- Fermez l'enveloppe de transmission.

Affranchissez l'enveloppe pour la poste si vous ne la déposez pas dans la boîte aux lettres communale.

Attention aux délais: si vous votez la dernière semaine, il faut poster votre enveloppe au plus tard:

- ----le mardi par courrier B
- ----le jeudi par courrier A

4- Pour grouper les envois, par exemple d'une même famille, utilisez une enveloppe neutre, à l'adresse du greffe de la commune dans laquelle vous glissez les enveloppes de transmission de chacun

VOTER AU BUREAU DE VOTE

Renseignez-vous auprès de l'administration communale pour savoir >

Matériel à prendre avec soi >

Le dimanche matin du scrutin exclusivement
où se trouve le local de vote de votre commune
quelles en sont les heures d'ouverture

- La carte de vote (indispensable)
- L'enveloppe de vote jaune
- Le(s) bulletin(s)

En cas de doute sur l'utilisation du matériel de vote, vous trouverez de l'aide sur place.

POUR LAUSANNE: nouveau bulletin de vote (Lausanne officielle > votations-élections)